



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONSEIL NATIONAL
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
DU PATRIMOINE CULTUREL**

Procès-verbal

Séance du 7 décembre 2022

14h-17h

Ministère de la Culture

(3, rue de Valois - 75001 Paris - Salon des Maréchaux)



Présents

Sous la présidence de M. Jean-François Hébert, directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture, représentant Mme Rima Abdul Malak, ministre de la Culture.

Membres de droit :

- M. Jean-François Hebert, directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture, représenté par M. Emmanuel Etienne, chef du service du Patrimoine, adjoint au directeur général des Patrimoines et de l'Architecture, direction générale des Patrimoines et de l'Architecture, ministère de la Culture ;
- M. Pascal Mignerey, chef de l'Inspection des patrimoines représenté par M. Xavier de Massary, inspecteur des patrimoines ;
- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur du Centre André-Chastel (UMR 8150) ;
- Mme Marine de Faup, architecte urbaniste de l'État, chef de projet politique des sites au bureau des sites et espaces protégés, ministère de la Transition écologique / direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages / sous-direction de la qualité du cadre de vie ;
- M. David Fiala représentant M. François Prost, chargé de mission en Histoire et Humanités numériques à la direction générale de la Recherche et de l'Innovation, secteur des Sciences de l'Homme et de la Société, service de la Stratégie de la Recherche et de l'Innovation (SSRI), direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI).

Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Delphine Benassy, vice-présidente de la Région Centre-Val de Loire, Conseillère régionale déléguée à la culture et à la coopération internationale – Association Régions de France ;
- Mme Gabrielle Rosner-Bloch, vice-présidente de la Région Grand-Est, Conseillère régionale déléguée aux cultes et à la culture - Association Régions de France ;
- Mme Isabelle Poifol-Ferreira, conseillère régionale de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Personnalités qualifiées :

- Mme Bénédicte Renaud-Morand, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire général de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Mme Cécile Lestienne, élève-conservatrice du patrimoine, spécialité Musée, Institut national du patrimoine ;
- M. Philippe Madeline, professeur des universités, responsable du pôle sociétés et espaces ruraux, Université de Caen Normandie ;

- M. Éric Cron, chef du service de l’Inventaire Nouvelle-Aquitaine/site de Bordeaux, Pôle éducation et citoyenneté, direction de la culture et du patrimoine, Sservice patrimoine et inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mme Sabrina Dalibard, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du patrimoine, conseil départemental de la Mayenne.

Excusés

- Anne Gallo, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne Tourisme, Patrimoine et Voies navigables, Association des régions de France ;
- Véronique Rivron, vice-présidente du département de la Sarthe ;
- Mme Christine Fauquet, conseillère régionale Centre-Val de Loire ;
- Mme Christine Martin, adjointe au maire de Dijon ;
- Martine Lizola, conseillère régionale de la région Grand-Est
- M. Raoul Lherminier, conseiller départemental de l’Ardèche
- M. David Nicolas, maire d’Avranches, Association des maires de France.

Assistaient également à cette réunion :

- Mme Sophie Cueille, cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Jean Davoigneau, chargé de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- Mme Virginie Serna, chargée de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- Mme Inès Graillat, chargée de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel

M. Jean-François Hébert, représentant la ministre de la Culture, ouvre la séance à 14 h, souhaite la bienvenue aux membres du conseil national et les remercie de leur présence à cette séance. Il invite les membres à suivre l’ordre du jour transmis et rappelle que cette séance a pour objectif d’examiner les avis sur les rapports annuels de l’ensemble des services régionaux de l’Inventaire (SRI) pour l’année 2020 et de débattre des points soulevés par la section scientifique du Conseil.

S. Cueille, cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel propose un tour de table afin que chacune et chacun puissent se présenter.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l’approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 et à l’examen des points inscrits à l’ordre du jour.

1 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2021

Le procès-verbal du 19 décembre 2021 est approuvé.

2 – Présentation du rapport annuel 2020

S. Cueille

Rappel des principes du rapport annuel, les attendus, les synthèses.

S. Cueille rappelle que le rapport annuel est un document réglementaire essentiel, attaché au fonctionnement du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, permettant chaque année d'évaluer les travaux menés par les régions en matière d'Inventaire général.

En 2020 treize régions ont rendu leur rapport annuel. La région Grand Est, la Guyane et la Martinique (dans ce dernier cas le poste devant assurer le maintien de la compétence Inventaire n'est toujours pas pourvu) n'y figurent pas. La Guadeloupe, au vu des difficultés à maintenir une équipe, a cette année déclaré forfait elle aussi. La rédaction de ces rapports, normée, est destinée à réunir la globalité des productions dans le domaine de l'étude, de l'archivage et de la diffusion sur l'ensemble du territoire national, mais elle permet aussi de dégager la place essentielle que cette compétence a su prendre sur les différents territoires. Tous types confondus, le nombre d'opérations engagées s'élève à plus de 250, pour la plupart des opérations programmées sur plusieurs années mais aussi des travaux ponctuels ou des dossiers d'urgence.

S. Cueille rappelle le contexte 2020 en évoquant les conditions de travail particulières en cette année de covid, avec le début d'un confinement général dès mars : ralentissement des activités, retard pris dans les opérations, restriction des déplacements des missions sur le terrain et des recherches en archives, impossibilité d'accueillir le public, annulation ou report de colloques et de commissions, difficultés d'encadrement des travaux universitaires. S. Cueille indique néanmoins, que d'une manière générale, la période de confinement a été favorable aux nécessaires travaux de reprise de données. L'impact de la pandémie en matière de production est donc à moduler au regard des programmations engagées, comme celles mobilisant une partie des équipes en 2020 sur des projets d'archivage, de numérisation, de refonte de site, de publications et d'expositions.

En matière éditoriale, S. Cueille indique que si un ralentissement des publications transparaît, plusieurs ouvrages offrent des synthèses conséquentes, aboutissement d'années de recherches publiées au sein de la collection des Cahiers du patrimoine ou de collections régionales dont celles inédites sur l'aéronautique en région Nouvelle-Aquitaine, l'aéroport d'Orly en Île-de-France ou sur la métallurgie en Corse. Ces synthèses marquent des étapes importantes dans la connaissance patrimoniale des territoires et demeurent les ouvrages de référence sur les sujets déployés.

Au-delà des approches d'inventaire topographique, qui, bien que devant toujours constituer l'armature fondamentale des missions de l'Inventaire général, sont en minorité, la montée des thématiques se poursuit. Si le patrimoine religieux a toujours fait l'objet d'études régulières au sein des inventaires topographiques, il est à noter qu'il se décline aussi en thématiques, dont certaines lancées en 2020, autant sur l'architecture que sur les objets, au niveau d'un édifice ou d'un territoire.

S. Cueille propose que dorénavant, les synthèses rédigées au sein des rapports fassent l'objet d'une présentation au Conseil national.

Les opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel sur les estuaires, deltas, rias et abers en 2020

V. Serna

Sur les 256 opérations d'inventaire contenues dans le rapport annuel, 23 sont liées d'une façon ou d'une autre à un estuaire, delta, ria ou aber. Dans les 12 régions disposant d'une façade maritime, 7 ont procédé à un inventaire sur un territoire estuaire ou deltaïque. Les services des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Réunion et Pays de la Loire ont ainsi abordé cet espace. 11 opérations topographiques, 4 opérations thématiques et 7 opérations topo-thématiques et 1 recensement composent le corpus.

Seules six opérations prennent en compte le mobilier incorporant ainsi les bateaux, témoins des navigations estuariennes. Quatre opérations mentionnent le terme d'estuaire dans leur libellé : en région Bretagne, le patrimoine des estuaires de Tréguier et du Trieux et l'inventaire topo-thématique des patrimoines maritimes et estuariens du Pays de Morlaix ; en région Pays de la Loire, l'inventaire topo-thématique sur l'estuaire de la Loire ; en région Nouvelle-Aquitaine : l'inventaire topographique des communes riveraines de l'estuaire de la Gironde.

Ces opérations d'inventaire révèlent un patrimoine mobilier et immobilier dense, riche et diachronique. Les termes de « front d'estuaire », « port de fond d'estuaire », « espaces littoraux remarquables », marquent la volonté des chercheurs de désigner des séquences paysagères bien délimitées. L'estuaire est appréhendé comme un espace entier, territoire de terre et d'eau, dont les architectures riveraines soulignent leur relation au fleuve.

Le corpus des œuvres qui composent l'estuaire, le delta, la ria ou l'aber dévoile des estuaires navigués portant bateaux, canoës, kayaks de mer, voiles-avirons mais également mouillages, centres nautiques, supports d'établissement de signalisation maritime (phare ...). L'estuaire est aussi un espace halieutique avec filets, carrelets, cabanes, pêcheries fixes et d'amples installations aquacoles (patrimoine bâti ostréicole en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire). Espace hautement anthropisé, lieu d'ingénierie et de conquête des terres, l'estuaire reste le support des ouvrages d'art et équipements du génie civil : digues, « digues de protection sur les rives estuariennes » en Nouvelle-Aquitaine, murs de soutènement en Bretagne (perrés) mais aussi endiguement, écluse, porte à marée, canal, pont, écluse, chenal, port...

Éminemment politique, longtemps défensif, l'estuaire s'analyse comme un espace militaire, offrant encore blockhaus, forts et parties constituantes, enceinte, demi-lune, ouvrage d'entrée, corps de garde, caserne, casemate, poudrière, chapelle, boulangerie, citerne, puits, fossé, (Nouvelle-Aquitaine). Enfin, l'estuaire comme lieu de ressources énergétiques (moulin à marée et leurs biefs), espace agricole, lieu d'extraction de minéraux argileux et d'amendements marins, lieu de villégiature et d'hospitalité (lazaret) reste bien étudié.

- Bilan des publications imprimées et numériques**

Isabelle Duhau et Jean Davoigneau

- Les publications imprimées

L'année 2020 a vu la publication de 8 titres seulement : 1 Images du patrimoine, 2 Cahiers du Patrimoine, 5 ouvrages dans les collections régionales.

Le nombre des publications imprimées publiées annuellement tend à s'effriter depuis la décentralisation en 2004. La moyenne annuelle du nombre de titres sur 16 ans est de 26,5. Les chiffres des 4 dernières années sont largement en-dessous : 22 titres en 2016, 21 titres en 2017, 17 titres en 2018, 19 titres en 2019 et 8 titres en 2020.

À ce constat s'ajoute la part de moins en moins importante des ouvrages publiés dans les collections nationales (Parcours, Images et Cahiers du Patrimoine) au regard des collections régionales ou des ouvrages hors collection, dont des « Beaux livres ».

Néanmoins, il faut souligner le nombre important d'articles ou contributions publiés par les chercheurs des services régionaux d'Inventaire dans des revues ou des ouvrages collectifs imprimés : 48 en 2018 - 67 en 2019- 80 en 2020.

Ces articles sont très diversifiés, des contributions les plus scientifiques aux articles « grand public », ce qui correspond à la vocation de l'Inventaire de s'adresser à différentes catégories de lecteurs pour faire connaître le patrimoine.

- Les publications numériques

Outre les dossiers électroniques mis en ligne sur les portails Gertrude de diffusion et qui sont désormais la première forme de publication de l'Inventaire général, les services ont globalement une activité éditoriale numérique importante, notamment sur le site institutionnel de leur collectivité. Jean Davoigneau rappelle que ces publications ne sont pas pérennes et que rien ne garantit sur le temps long leur accessibilité sur internet, les portails étant souvent renouvelé au gré des politiques des services de communication.

Seules les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ont une politique de publication en OpenEdition garantissant la pérennité des données. Elles utilisent les plateformes <https://journals.openedition.org/pds/> pour Patrimoines du Sud et <https://inventaire-rra.hypotheses.org/> pour Les Carnets de l'Inventaire, études sur le patrimoine culturel d'Auvergne et Rhône-Alpes.

1 seul numéro de la revue In Situ a été publié en 2020, sans aucun article de l'Inventaire général. Parmi les 20 articles de la revue les plus consultés en 2020, 5 ont été rédigés par des membres (ou anciens membres) de l'Inventaire général.

3. Examen des propositions d'avis de la section scientifique sur les rapports régionaux 2020

S. Cueille présente les propositions d'avis de la section scientifique, réunie les 20 septembre et 27 octobre 2022, qu'elle soumet à l'examen des membres du Conseil. Les propositions d'avis concernent les régions suivantes :

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Collectivité territoriale de Corse
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Réunion

À l'occasion de la présentation des avis par les rapporteurs, plusieurs débats s'engagent sur les sujets suivants :

- Ressources humaines

Le renforcement du potentiel scientifique au sein des services est demandé. Il faut sans doute revoir le cadre d'emploi, quantifier le sous-effectif des postes de chercheurs dans les services et s'interroger sur les enjeux du renouvellement des équipes et de la transmission des savoirs faire.

- Méthodologie

- avoir un outil adapté pour mieux analyser la fréquentation des portails de diffusion des services de l'Inventaire en région.

- Recherche et Ressources humaines

- Partenariat avec l'université en baisse. Sur ce point, la section scientifique souhaiterait l'élaboration d'une synthèse analysant les liens entre l'enseignement supérieur et les services de l'Inventaire
- Problème du hiatus entre l'activité de recherche et la valorisation. Où en est la recherche à l'Inventaire ?
- Publication : problème des collections hors collections nationales. Il convient peut-être de revoir la coordination du comité de lecture des Cahiers du patrimoine et d'élaborer des indicateurs pour fonder le suivi de cette analyse (nature de la diffusion, tirage...).

Le conseil scientifique demande que les avis validés soient diffusés sur site internet de l'Inventaire général.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Bretagne, E. Etienne rappelle le fort engagement de la direction générale des patrimoines et de l'architecture sur le patrimoine des sports en liens avec les JO en 2024. Il se félicite de la forte collaboration des SRI dans ce domaine et d'une façon générale de l'engagement pertinent des SRI dans l'accompagnement des PLUi, des labels Petites cités de caractère, particulièrement en région Bretagne.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Hauts-de-France, X. de Massary indique le fort engagement de cette région dans le patrimoine de la Reconstruction. J. Davoigneau

souligne le fait que ces opérations d'Inventaire redonnent de la lisibilité aux Œuvres de la Reconstruction (première et seconde Reconstruction).

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région Occitanie, S. Dalibard s'interroge sur la multiplicité des partenariats et des partenaires au sein des opérations. X. de Massary s'inquiète de la qualité insuffisante des publications.

À l'occasion de la proposition d'avis sur la région La Réunion, E. Etienne indique son souhait de voir l'Inventaire travailler sur le Patrimoine culturel immatériel. L'entrée reste la trace matérielle. J. Davoigneau rappelle que les outils de l'Inventaire ne sont pas adaptés à l'étude du PCI.

À l'occasion du rapport manquant de la région Grand-Est, X. de Massary rappelle que le rapport est manquant depuis 2006. À propos du patrimoine religieux en Grand-Est, G. Rosner rappelle que la Région Grand-Est, territoire partiellement concordataire, possède de très nombreux lieux de culte, plus divers que dans d'autres régions. Les communes s'approprient facilement leur histoire et la revendent. Un Inventaire des synagogues a été fait il y a quelques années.

M. de Faup prend la parole pour rappeler le travail fait en région par les Inspecteurs des sites. Elle s'étonne et s'interroge sur le fait que ces derniers ne semblent pas sollicités par les équipes de l'Inventaire général en région. Elle formule le souhait que lors des opérations Grands sites de France, des rapprochements soient faits entre les deux institutions.

P. Madeline, à la suite de l'ensemble des propositions entendues, revient sur la notion d'expertise des services de l'Inventaire. Convaincu que la médiation est chronophage, il souligne le fait que les chercheurs doivent rester concentrés sur leur domaine de recherche, et continuer de s'impliquer dans les masters et les formations. Les partenariats avec les Universités doivent être recherchés. En géographe, il note avec intérêt que, au regard de la synthèse présentée sur les estuaires, les entités géographiques entrent à l'Inventaire, ainsi que le changement climatique.

À l'issue de ces différents débats, S. Cueille fait la lecture de l'avis formulé par écrit par Mme Anne Gallo sur les bilans annuels (envoi du 5 décembre 2022).

Avis formulé par écrit par Mme Anne Gallo sur les bilans annuels (envoi du 5 décembre 2022)

« La lecture du compte rendu de notre dernière séance m'amène enfin à interroger le fonctionnement de notre Conseil, et notamment les avis formulés par les membres, émis sur la lecture d'un document forcément réducteur de l'action menée. Ne serait-il pas plus objectif pour porter un avis concernant une région de prendre préalablement le temps de vérifier auprès d'elle la perception de la démarche entreprise ? En limitant le débat à un ressenti nourri par ses propres pratiques, les remarques formulées et inscrites dans le compte-rendu restent sans réponse ni ajustement, a fortiori avec les délais liés au traitement des bilans et à l'envoi du compte rendu.

Il ne me semble pas qu'en portant ainsi ses débats, le conseil soit pleinement en mesure d'entendre les aspirations portées par ceux qui le mettent en œuvre. Ne serait-il pas aussi de son rôle de prendre plus positivement la mesure des avancées et expérimentations conduites ? C'est bien aussi pour que l'Inventaire continue à se réinventer que le législateur a choisi d'en organiser le transfert.

Les choix portés en Bretagne visent justement à positionner au plus près du territoire les enquêtes topographiques, à les encourager tout en les éclairant et enrichissant au travers des études thématiques régionales portées en « régie directe » dans le strict cadre législatif qui nous autorise/invite à partager cette compétence. La question de l'encadrement reste effectivement un enjeu majeur auquel nous sommes très attachés, au cœur des réflexions concernant notre action, et qui ne remet pas en cause les recherches conduites par les chargés d'étude.

De la même façon, les questions du participatif ou de l'articulation entre Inventaire et PLUI auraient également pu être éclairées par l'audition de régions investies sur l'un ou l'autre de ces sujets. »

L'ensemble des avis examinés reçoit l'approbation unanime du Conseil national.

4. Position du conseil national en réponse à la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux, (Rapport d'information de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication - P. Ouzoulias, A. Ventalon, 6 juillet 2022)

Sophie Cueille rappelle le contexte : le rapport N° 765 enregistré à la Présidence du Sénat le 6 juillet 2022 au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication par la mission d'information relative à l'état du patrimoine religieux, est rédigé par M. Pierre OUZOULIAS et Mme Anne VENTALON, sénateur et sénatrice. En résumé deux points concernent l'Inventaire général :

Dans la liste des recommandations, l'axe n°1 « *Assurer une meilleure protection du patrimoine religieux le plus menacé* propose de lancer une opération nationale du patrimoine religieux pour permettre de disposer d'une cartographie de ce patrimoine sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2030 ».

Recommandation n° 2 : Doter les conservateurs des antiquités et objets d'Art d'une base de données interopérable avec celle des services de l'inventaire en régions et celle de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels permettant une documentation, y compris visuelle, de l'ensemble du patrimoine mobilier protégé. Il reste que ce patrimoine n'est pas suffisamment connu et documenté. Faute d'inventaire complet du patrimoine religieux, surtout depuis la décentralisation de cet inventaire en 2004, il est difficile de dresser un bilan précis de son état.

S. Cueille évoque trois pistes possibles :

- l'Etat engage une opération nationale sur le sujet
- Régions de France engage une opération sur le sujet
- recréer un réseau scientifique pour animer un Inventaire

E. Etienne pense qu'il faudrait recentrer le travail mené sur le patrimoine religieux en partant de l'état sanitaire des lieux de culte, connaitre précisément les lieux fermés, ouverts, encore en usage. C'est sur le changement d'usage qu'il convient aujourd'hui de réfléchir, sur les mutations possibles de ce patrimoine pour le faire revivre et donc l'entretenir. Le monde associatif et l'implication des citoyens dans cette nouvelle piste est primordiale. J.-B. Minnaert souligne que cela pourrait être le moment opportun pour de nouvelles créations architecturales, des réhabilitations souvent attendues par la société civile. D. Benassy souhaite porter le sujet à l'Association Régions de France. X. de Massary rappelle que l'élaboration du Vocabulaire du catholicisme par la Mission de l'Inventaire participe à sa

manière à cette nouvelle lecture du patrimoine religieux. Il indique que le périmètre de ce patrimoine religieux doit être mieux défini.

S. Cueille évoque l'idée d'une externalisation de l'opération d'Inventaire. L'Association Régions de France s'oppose à cette idée. S. Cueille émet l'idée d'un premier état des lieux fait par la mission de l'Inventaire sur ce sujet.

C. Lestienne indique qu'il faudrait faire de ces demandes du rapport une opportunité scientifique. Cela permettrait de ne pas se couper des communautés, de réfléchir aux nouvelles pratiques possibles dans ces lieux, aux reconversions.

À l'issue de ces différents débats, S. Cueille fait la lecture de l'avis formulé par écrit par Mme Anne Gallo sur le rapport sénatorial d'information sur l'état du patrimoine religieux en France (envoi du 5 décembre 2022).

Avis rendu par Mme A. Gallo sur le rapport sénatorial d'information sur l'état du patrimoine religieux en France (envoi du 5 décembre 2022)

« Ce rapport a été présenté le 6 juillet dernier devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, et nous a été transmis par la mission Inventaire du ministère de la culture. On ne peut que regretter qu'aucun service régional d'Inventaire, ni même le conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel n'ait été auditionné alors que la première recommandation émise par ce rapport est de « lancer une opération nationale d'inventaire du patrimoine religieux ». Quelle étonnante démarche en effet que celle de la sénatrice Anne Valenton et du sénateur Pierre Ouzoulias, qui d'un côté reconnaissent l'importance de l'étude des édifices et du mobilier religieux, et d'un autre méconnaissent l'action des Régions qui exercent cette compétence obligatoire depuis bientôt 20 ans !

Il me semble indispensable de rappeler aux signataires de ce rapport l'engagement des Régions en matière d'Inventaire du patrimoine. Notre investissement au plus près du terrain et l'articulation de nos politiques avec celles de l'Etat et des autres collectivités, ne sauraient être invisibilisés, alors que nous participons activement à l'effort collectif autour du patrimoine religieux.

J'ai pris l'initiative d'adresser la semaine dernière un courrier à Mme Valenton et à M. Ouzoulias, donnant à lire les études conduites en Bretagne, mais je suis convaincue qu'un message collectif émanant de l'ensemble des Régions ou du conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel, est indispensable pour partager l'action conduite au titre de l'Inventaire général du patrimoine. »

* *

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h.